
Question écrite au Collège

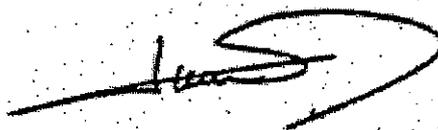
Objet : réfection des trottoirs rue Van Soust

Fin avril 2017, les riverains du quartier Puccini-Obus recevaient confirmation de la part de la commune de la réfection prochaine des trottoirs de la rue Van Soust, dans le triangle formé avec la rue Puccini et la rue de l'Obus. Cette annonce prévoyait la réfection à l'issue de l'intervention des concessionnaires Sibelga. Or, depuis plus de 7 mois que Sibelga a refermé les trottoirs dans leur état dégradé, rien n'a été entrepris, semble-t-il, pour faire face à cet engagement des services communaux.

Pourriez-vous me faire le point sur les perspectives de rénovation de ces trottoirs et sur les délais attendus pour atteindre cet objectif ?

Quelles sont les raisons qui expliquent que les engagements de la commune n'ont pas été respectés ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal

Anderlecht, le

12 -02- 2019



Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal
Rue de l'Agrafe 68/5

ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

1070 ANDERLECHT

**CADRE DE VIE – ESPACES PUBLICS –
TECHNIQUE - TRAVAUX PUBLICS.**

Votre correspondant : Kurt DE DURPEL
Chef de Division
☎ 02/526.21.21

Notre réf. : CV/CA/LET/2019/0022 - OL.

Objet : réponse à votre question écrite adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant la réfection des trottoirs de la rue Van Soust.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question écrite concernant la réfection des trottoirs de la rue Van Soust, nous vous informons qu'en date du 25/09/2018, Vivaqua a demandé une prolongation de leur autorisation pour la troisième fois pour le chantier des travaux d'égouttage afin de procéder au percement des coques et de contrôler la composition du grout (phase 1), les coques n'étant par ailleurs pas encore introduites (phase 2).

Etant donné que la fin du chantier était prévue initialement pour le 14/12/2018, que la dernière demande de réparation de tranchée a été faite le 18/12/2018, que Vivaqua doit encore faire des contrôles de travaux achevés et que, dès lors, la réception provisoire du chantier d'égouttage n'a pas encore eu lieu et que le chantier de Vivaqua n'est pas considéré comme clôturé tant que cette réception provisoire n'a pas eu lieu, nous vous informons par conséquent que l'Administration communale ne commencera les travaux qu'après la fin définitive des travaux de Vivaqua et qu'un dépliant toute-boîte sera distribué à cette occasion.

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :
L'Echevine des services du Développement
urbain, Mobilité et Travaux publics

S. MULLER-HUBSCH.

Place du Conseil 1 Raadsplein
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be